

La dépêche du Linky n°5 - Castres et Tarn sud - Fin septembre 2017

Lettre d'information au sujet du Linky dans le Tarn sud. Partage libre et vivement recommandé !

Nous contacter : contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net

CASTRES :

- Arrêté du Maire de Castres (rappels)
- Avenir de l'arrêté (rappels)
- Planning de pose

En date du 28 septembre, l'arrêté du Maire de Castres est toujours en application

*L'arrêté est consultable à l'accueil de la Mairie. Vous pouvez leur demander une copie sur place.
Il est également téléchargeable sur : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/arrete-CASTRES.pdf>*

Rappels de l'essentiel :

→ L'arrêté stipule que la pose du nouveau compteur connecté Linky ne pourrait avoir lieu sans votre présence ou sans votre consentement. Vous avez donc le choix et la possibilité de le refuser. **Marche à suivre pour refuser le Linky :**

- 1) **D'abord par courrier :**
 - à Enedis : lettre de refus en recommandé avec accusé de réception
 - + à la Mairie : pour informer de votre avis et soutenir l'arrêté (modèles de lettres : nous contacter)

- 2) **Puis chez vous :**

Compteurs à l'extérieur du domicile : indiquez sur votre compteur que vous refusez le remplacement par un Linky et affichez l'arrêté du Maire. Au téléphone (société LS Services, à qui Enedis sous-traite l'installation des Linky à Castres), déclinez tout rendez-vous pour le remplacement du compteur.

Compteurs à l'intérieur du domicile : Au téléphone, refusez le remplacement du compteur et déclinez tout rendez-vous. Il est possible que l'installateur (LS Services) soit insistant et use d'arguments musclés, douteux, peut-être en fait destinés à vous intimider.

Avenir de l'arrêté : petit cours accéléré de droit administratif [rappels de la Dépêche du Linky n°4]

Début septembre, Enedis et la Préfecture ont émis un **recours gracieux** auprès du Maire de Castres lui demandant de retirer son arrêté. Celui-ci, à réception du recours, dispose de 2 mois pour se positionner, soit en le maintenant, soit en le retirant effectivement.

Si l'arrêté est maintenu, d'autres suites sont possibles pour Enedis ou la Préfecture :

→ **Recours contentieux** : dans un délai de 2 mois après l'expiration du délai du recours gracieux, l'arrêté peut-être attaqué devant le Tribunal administratif par Enedis et/ou la Préfecture, avec demande de jugement en référé : l'arrêté peut alors être immédiatement suspendu, sans le juger pour l'instant sur le fond.

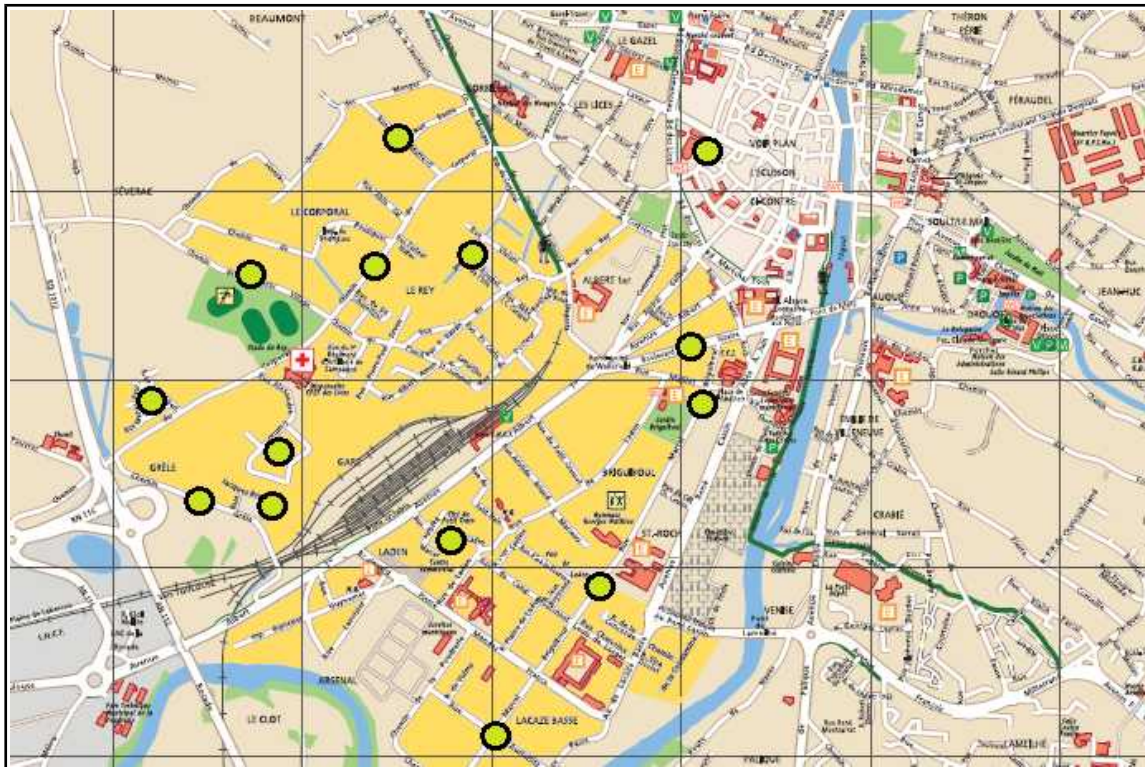
→ **Attaque indirecte de l'arrêté** : même une fois dépassés tous les délais légaux évoqués plus haut, Enedis pourrait encore, à tout moment, attaquer l'arrêté indirectement devant le Tribunal administratif pour demander son abrogation.

EN RÉSUMÉ : A tout moment le Maire peut décider de retirer son arrêté / Tant que le Maire n'accède pas au recours gracieux qui lui a été fait, l'arrêté reste valable / Si l'arrêté est maintenu, il est vraisemblable qu'il sera alors soumis à un recours contentieux de la part d'Enedis et/ou de la Préfecture une fois le délai légal de 2 mois expiré, soit autour de début novembre. Affaire à suivre, donc.

⇒ **IMPORTANT** : si vous ne l'avez pas déjà fait, il est toujours possible d'écrire à la Mairie pour dire votre position et soutenir l'arrêté.

Planning de pose

Toujours pas de planning de pose de la part d'Enedis (comme l'arrêté demande pourtant qu'il soit fourni). Les prises de rdv par LS Services ont commencé dans le quart sud-ouest de Castres, et il semble que les poses démarreront le 2 octobre.



Carte du déploiement des Linky à Castres – 28 septembre 2017

- Courrier Enedis annonçant le remplacement du compteur reçu, et parfois appels de LS Services
- Quartiers où des tracts ont été distribués

→ **Continuez à nous informer si vous recevez un courrier d'Enedis annonçant le Linky, ou un appel de LS Services.**

AGGLOMÉRATION CASTRES-MAZAMET

Il n'y a finalement pas eu d'intervention à la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet le 11 septembre. Nous allons contacter les communes concernées et proposer de l'information individuellement : Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont-de-Larn, Saint-Amans-Soult, Valdurenque.

→ **Si vous habitez une de ces communes et souhaitez être tenus au courant, faites-nous signe.**

DROIT DE DÉFENDRE SON COMPTEUR : JUGEMENT DU TRIBUNAL [quand le Code pénal rencontre le Code de l'énergie]



Un jugement important est sorti tout récemment d'une procédure en cours au Tribunal de La Rochelle, qui concerne le droit de protéger/défendre son compteur.

Le contexte est celui d'un citoyen qui, bien qu'ayant signifié par lettre recommandée à Enedis son opposition au remplacement de son compteur par un compteur connecté Linky, et bien qu'ayant exprimé un refus clair et réitéré auprès du prestataire de service en charge de la pose, a vu un agent de cette même société entrer sur sa propriété pour changer le compteur (compteur sur lequel il avait mis une affiche de refus et installé des barres métalliques de protection). L'habitant s'est alors interposé physiquement, poussant l'agent en arrière, qui a chuté sur le dos.

Par suite, la société de pose s'est constituée partie civile et l'habitant s'est vu prévenu de « *violence n'ayant entraîné aucune incapacité de travail* ».

Le Tribunal a conclu à la relaxe au titre de l'état de nécessité ou de légitime défense, statuant sur le fait que :

- l'action de l'agent de pose était une « agression légitimante » : le remplacement du compteur se tenait dans un domicile privé et avait lieu malgré la volonté de l'habitant,
- et la réaction de l'habitant a été strictement proportionnée et nécessaire, *peu importe que les compteurs soient la propriété de la collectivité territoriale* (et non la sienne en propre).

EN RÉSUMÉ, ce jugement est important car il :

Ré-affirme que les compteurs sont la propriété des communes (article L 322-4 du Code de l'énergie), et donc par suite celle des citoyens de cette communauté ;

Acte le principe selon lequel chacun, en tant que membre de la commune/communauté, a une part sur l'ensemble des milliers de compteurs dont cette dernière est propriétaire, et donc se doit (ou en tout cas, pour le moins, est légitime à) se préoccuper de son bien, de son compteur électrique (droit de regard sur l'utilisation des biens communs)

LE PARAMÈTRE LIMITE : le « chapeau »

Nous continuons à accueillir les contributions financières pour l'impression des tracts (destinés en priorité ces temps-ci à la distribution à Castres) et le remboursement des frais de déplacements des intervenants extérieurs que nous sollicitons pour des réunions publiques d'information (prochaine soirée d'information de ce type est à Lautrec jeudi 12 octobre à 19h30 au Café Plùm).

La réunion d'information et permanence du 20 septembre à Castres a permis de rassembler près de 100 Euros. Merci pour la générosité !!!

Pour donner un ordre de grandeur : 10 Euros = environ 400 tracts A5 recto-verso.

Les dons en espèces peuvent être apportés lors des réunions d'information-permanences à la Maison des Associations et Syndicats de Castres :

- Mardi 3 octobre à 18h,
- Mardi 17 octobre à 18h.

Pour les chèques, l'ordre est « Confluences 81 » et l'adresse d'envoi : Confluences 81 / 9 chemin du Ritou / 81100 Castres. Ceci car nous sommes un collectif, pas une association (donc pas de chèque possible directement à notre nom), notre compte étant assurée par Confluences 81 qui nous dédie une sous-comptabilité à part.

Confluences 81, en tant qu'association, peut recevoir les chèques. Pensez à indiquer dans l'envoi "Pour le collectif Linky".

Encore merci à tous !

NOUVEAU

DOCS POUR LES COMPTEURS

Nous allons éditer des arrêtés du Maire en format plus pratique pour l'affichage sur les compteurs (2 pages sur un format A4 horizontal), ainsi que des affiches « Propriété privée – Défense d'entrer ».

Ils seront disponibles à partir de la prochaine réunion-permanence à la Maison des associations de Castres le 3 octobre à 18h.

Si intéressé par certaines quantités, nous prévenir. Participation aux frais au chapeau.

IMPORTANT !

DISTRIBUTION DE TRACTS

Nous projetons l'impression de **5.000 à 10.000 tracts** pour informer et faire connaître à la ville de Castres l'arrêté du Maire tant que celui-ci est en application.

C'est une action d'ampleur importante. Nous recherchons des personnes formidables, énergiques et ayant envie de participer à la distribution. Organisation possible tenant compte des plannings de chacun. Venez nombreux !

Toute participation, même ponctuelle, sera la bienvenue. (« Les petits ruisseaux... »)

DOCUMENTATION

Nous disposons de documents explicatifs au sujet du Linky, et des actions possibles pour les Mairies. Nous pouvons également vous accompagner pour un rdv avec votre Mairie. Contactez-nous.

Pour les modèles de courriers à Enedis et à la Mairie, venez-nous voir lors des réunions d'information et des permanences, ou contactez-nous pour un envoi par email.

PÉTITION

La pétition pour refuser le projet Linky et encourager les municipalités à se positionner est toujours active.

Vous pouvez venir la signer lors des permanences à la Maison des associations de Castres, place du 1^{er} mai.

Nous pouvons aussi vous l'envoyer par email pour la faire signer par votre entourage, voisinage...

(Nous la retourner par courrier ou lors des permanences)

AGENDA

RÉUNION-PERMANENCE D'INFORMATION CASTRES, MARDI 3 OCTOBRE

À la Maison des associations, place du 1^{er} mai :

→ **18h** : présentation du Linky et information sur la situation à Castres (arrêtés du Maire et suites juridiques, planning de pose) + rencontres, toutes vos questions, aide pour les lettres à Enedis et à la Mairie, signature de la pétition, organisation de la distribution de tracts.

→ **19h30** : réunion pour préparer les actions à venir : suite avec les communes de la Comm' d'Agglo Castres-Mazamet et autres communes, contact avec les députés, tracts sur Castres, contact avec le Syndicat d'énergie du Tarn, ...).

Ouvert à tous ! Venez de Castres ou d'ailleurs, il y a de la place pour tout le monde.

CINÉ-DÉBAT SUR LE « BIG DATA » LABRUGUIÈRE, VENDREDI 6 OCTOBRE À 20h30

Le film « Nothing to hide » (en français, « Rien à cacher ») sera projeté au cinéma le Rond-Point de Labruguière vendredi 6 octobre à 20h30 (VO sous-titrée). C'est un film-enquête sur le « Big Data », c'est à dire sur la façon dont quelques grandes entreprises (Facebook, Google...) font fortune en amassant un très grand nombre d'informations sur tout un chacun. Il nous est aujourd'hui de plus en plus difficile de garder la confidentialité sur tous les aspects de nos vies privées. Le film permet de comprendre pourquoi, et de mesurer l'étendue du phénomène. Il rend en même temps plus clair une des raisons majeures pour lesquelles EDF et sa filiale Enedis ont tant intérêt à déployer le compteur Linky. Le film sera suivi d'un débat.

Des membres du collectif seront dans la salle et distribueront des tracts à la sortie de la séance.

Si vous êtes de Labruguière n'hésitez pas, c'est l'occasion de rencontrer le collectif local.

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION LAUTREC, JEUDI 12 OCTOBRE

Soirée d'information avec 3 intervenants spécialisés : infos sur le Linky, aspects santé, financiers, vie privée... Le rendez-vous est au Café Plùm à 19h30 (fin à 22h).

Faites passer l'info !

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire. » - Henri Bergson

MERCI POUR TOUTES LES PARTICIPATIONS !

S'inscrire pour recevoir ces informations : contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net